



Rattrapage Toussaint des 3 avril et 22 mai

publié le 02/04/2013

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves,

Je vous rappelle que les deux jours de vacances supplémentaires accordés à la Toussaint seront rattrapés, comme annoncé précédemment, de la façon suivante :

► mercredi après-midi 3 avril 2013

► mercredi après-midi 22 mai 2013

► vendredi 5 juillet 2013

Pour information, le ramassage scolaire et le service de restauration de collège fonctionneront normalement ces jours-là

Un document contenant toutes les précisions sur cette organisation sera distribué le 27 mars à votre enfant. Merci de vous y reporter.

Je rappelle également qu'il n'y aura pas cours lundi 1er avril (Pâques).

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information à ce sujet.

Le Principal



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.